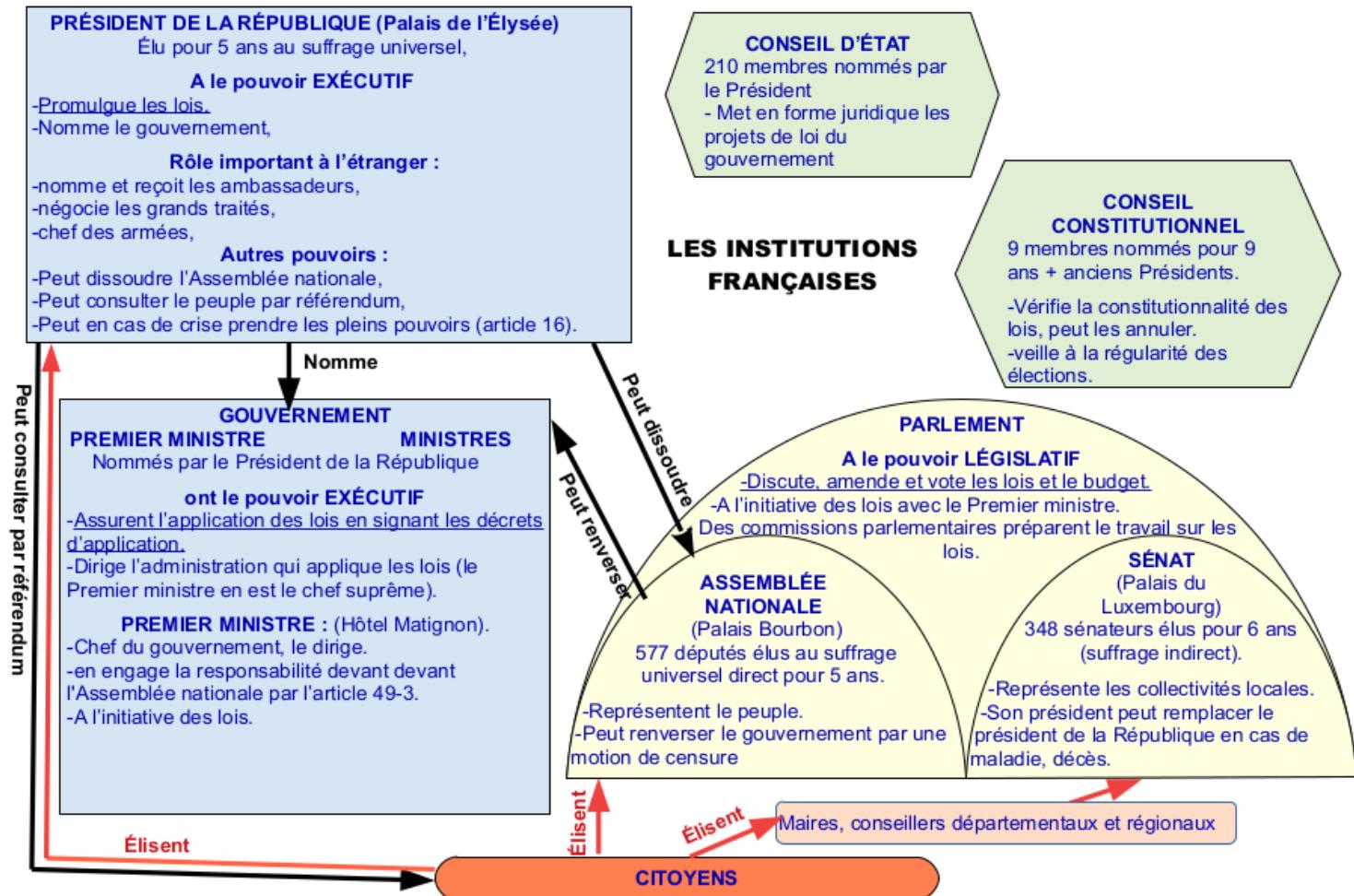


Introduction : La République française s'appuie sur les droits de l'homme comme l'indique sa Constitution. C'est un État démocratique où le peuple détient la souveraineté. Comment s'exerce la démocratie en France ?

I) Quel rôle jouent les institutions ?

A- Comment sont décidées et appliquées les lois en France ?



Motion de censure : décision votée par 2/3 des députés pour obliger le gouvernement à démissionner.

Pouvoir législatif : pouvoir de voter les lois, dévolu à des assemblées de représentants du peuple.

Pouvoir exécutif : pouvoir de faire appliquer les lois. Cela nécessite la force publique, le pouvoir exécutif est chargé de l'armée et des relations extérieures.

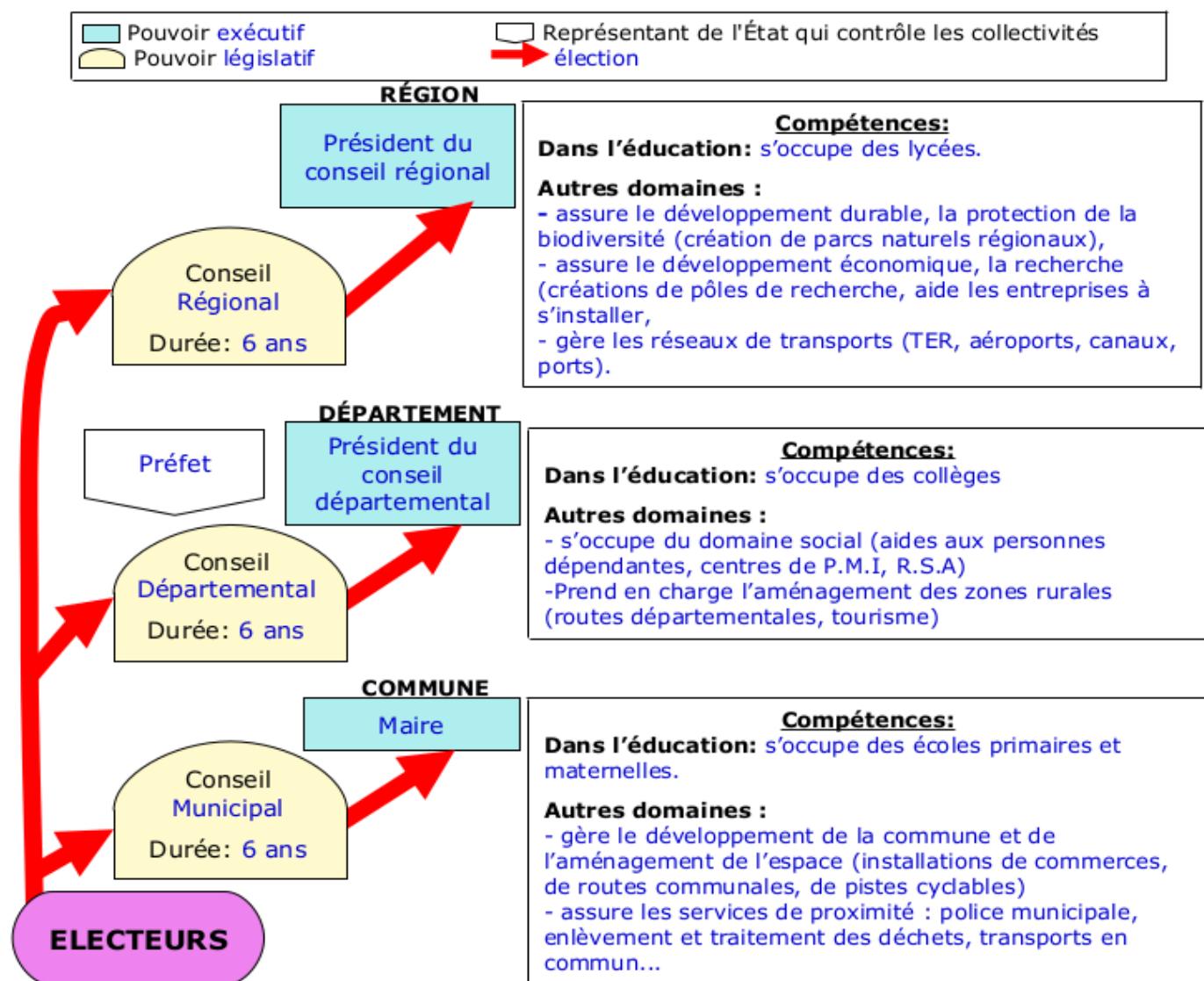
B – Quel rôle joue l’Union Européenne dans le processus de décision des lois en France ? :

L’U.E est issue des traités de Rome (1957), de Maastricht (1992), de Lisbonne (2005). Elle a créé des institutions qui émettent :

- des directives qui doivent être transposées en loi dans un délai de 3 ans,
- des règlements et décisions immédiatement applicables dans les États-membres, pour les normes sur la qualité de l’eau, la sécurité, l’environnement, les produits agricoles et industriels.

La France doit les appliquer (article 55 de la Constitution de 1958 : le droit communautaire est supérieur au droit français). 2/3 des lois votées en France sont inspirées de l’U.E. La France participe à ces institutions : le président participe au Conseil européen qui donne les grandes orientations et nomme un commissaire à la Commission européenne qui propose les textes. Les ministres participent au Conseil de l’U.E et les citoyens élisent les députés au Parlement européen. Ces deux assemblées votent les textes. La Commission vérifie leur application par les États et peut les faire sanctionner par la Cour de Justice.

C – Comment sont gérées les collectivités territoriales en France ? :



Décentralisation : Transfert des compétences et budget de l’État vers les collectivités territoriales. En France elle a eu lieu en 1982-1983.

Collectivités territoriales : en France les régions, départements et communes.

II) Comment le citoyen participe-t-il à la vie démocratique ?

A- Par le droit de vote :

Le droit de vote en France est accordé à tous les citoyens des deux sexes, majeurs, ayant la nationalité française, qui n'ont pas perdu de leur droit par un jugement, qui sont inscrits sur les listes électorales et ont la carte d'électeur. Le droit de vote en France existe depuis 1791 mais c'est en 1848 qu'il est devenu universel, en 1913 que le vote a lieu à bulletin secret, en 1944 qu'il a été accordé aux femmes, en 1974 que la majorité électorale a été abaissée à 18 ans et en 1992 les citoyens européens installés en France ont eu le droit de voter aux élections municipales et européennes.

Il existe 2 modes de scrutin : le scrutin uninominal majoritaire à 2 tours (si aucun candidat n'a de majorité absolue au 1^{er} tour) pour élire le président, les députés, les sénateurs, les conseillers départementaux. Il y a également le scrutin de liste proportionnel (on vote pour une liste, le nombre de sièges est attribué selon le nombre de voix et l'ordre de présentation sur la liste) pour les élections municipales, régionales et européennes.

Actuellement le droit de vote est en débat : quels risques peut lui faire courir l'abstention, élevée jusqu'à près de 40 %, qui laisse le champ libre aux électeurs des partis extrêmes, très mobilisés ? Doit-on l'accorder aux élections municipales pour les étrangers comme d'autres pays européens l'ont déjà fait ?

B- En s'investissant dans un parti, un syndicat ou une association :

Le rôle des partis politiques est de représenter les grandes tendances de l'opinion publique (droite ou gauche). Ils proposent des programmes et désignent des candidats aux élections. Leur organisation est démocratique. À la base on trouve les adhérents. Certains, plus investis sont appelés militants : ils distribuent des tracts, participent aux campagnes électorales (collage d'affiches, organisation de meeting...). Chaque année une assemblée les réunit pour élire le président, le conseil national et voter les grandes orientations. Le président convoque les assemblées, représente le parti, veille à l'exécution des décisions. Le conseil national dirige le parti et propose les programmes. Ils sont financés par les cotisations adhérents, dons et legs, emprunts, financement de l'Etat.

Tendance politique	Droite	Gauche	Autre
Idées défendues	<ul style="list-style-type: none"> -État doit peu intervenir dans l'économie pour favoriser la liberté d'entreprise et ainsi permettre créations d'emplois pour enrichir population. -Il doit réduire les impôts et ses dépenses d'administration. -Il doit garantir la sécurité. -Favorables à la famille, la nation française, à mondialisation, à l'UE 	<ul style="list-style-type: none"> -État doit intervenir dans l'économie par des lois et des entreprises nationalisées pour favoriser les plus démunis (protéger les employés) -Il doit augmenter les impôts pour réduire les écarts de richesse en faveur des plus démunis.. -Favorables aux avancées sociales, aux régions, à l'UE. 	<ul style="list-style-type: none"> -Centre : favoriser la liberté d'entreprise mais aide aux plus démunis
Partis	Les Républicains (LR)	Parti Socialiste (PS), Europe Écologie Les Verts (EELV). La France Insoumise (LFI)	Mouvement Démocrate (MoDem), La République En Marche (LREM)
Partis extrêmes	Nationalisme, refus de l'UE Rassemblement National (RN)	Communisme, refus de l'UE et du capitalisme, PCF, NPA	

Les syndicats sont autorisés par la loi de 1884 et le Préambule de la Constitution de 1946. Ce sont des associations de personnes pour défendre les droits économiques, sociaux et professionnels de leurs adhérents. Il en existe plusieurs : la CGT, FO, la CFDT. Ils sont financés par les cotisations des adhérents, des subventions des entreprises, des collectivités locales et de l'État. Ils défendent des intérêts des adhérents, participent aux élections aux Prud'hommes, à la Confédération Européenne des Syndicats. Ils agissent par des manifestations, la justice, la grève et les négociations. Leurs effectifs sont en forte baisse.

Les associations sont des groupements de personnes autour d'un projet commun sans chercher à faire de bénéfices. Elles sont régies par la loi de 1901 qui dit qu'elles doivent être déclarées à la préfecture. Les adhérents réunis en assemblée générale chaque année élisent un bureau (président, trésorier, secrétaire) et parfois un conseil d'administration. Elles sont financées par les cotisations de leurs adhérents, les dons, les legs, des subventions de l'État ou de l'UE. Elles sont très variées : sport, culture, social, santé, éducation, économie. Les citoyens peuvent y être bénévoles ou leur faire des dons. Les Français préfèrent ce type de participation : un Français sur deux est membre d'une association. Des associations forment des groupements d'intérêts pour obtenir de l'État des mesures favorables à leurs intérêts (parents d'élèves, chasseurs).

Conclusion : La France est une démocratie où, en votant, parfois en étant membre d'un parti, d'un syndicat ou d'une association, le citoyen participe à la vie de la cité. Il élit des représentants au sein des institutions pour diriger le pays.